

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956

---

Service des Commissions

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

**Jeudi 2 février 1956.** — *Présidence de M. Gadoin, vice-président.* — La commission a décidé de soumettre au vote du Conseil de la République une proposition de résolution tendant à demander à l'Assemblée Nationale de prolonger d'un mois le délai constitutionnel d'examen en première lecture du projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 1<sup>er</sup> février 1956.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a procédé à un échange de vues sur la situation militaire en Afrique du Nord.

Après un exposé du président, indiquant le détail de l'implantation des forces de maintien de l'ordre et faisant le point de leur moral et de leurs besoins, les commissaires ont entendu le général Béthouart, M. Augarde et M. Borgeaud exprimer les craintes que continue de leur inspirer la situation actuelle en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Les commissaires ont notamment déploré l'absence quasi-totale d'hélicoptères et d'aviation d'appui dans les opérations en cours.

La commission a adopté le principe de l'envoi en Afrique du Nord d'une mission réduite chargée d'étudier sur place les éléments de la situation ; il a été également décidé de demander l'audition du nouveau Ministre de la Défense nationale dès qu'il aurait achevé son installation dans ses fonctions.

## FINANCES

**Mercredi 1<sup>er</sup> février 1956.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné la proposition de résolution de MM. Armengaud et Coudé du Foresto tendant à faciliter l'association des fonds publics et privés dans les entreprises nécessitant de gros investissements et se livrant à des productions essentielles pour l'économie : chimie, dérivés du pétrole, produits de synthèse, transformation des métaux, etc.

Il s'agirait d'offrir un nouveau cadre et une nouvelle structure modifiant les cadres traditionnels du droit de sociétés et s'inspirant de pratiques très connues en droit anglo-saxon. Les actions seraient divisées en deux catégories, l'une réservée aux initiateurs de l'affaire, Etat, collectivités publiques, sociétés d'économie mixte, sociétés privées, l'autre au public. La première catégorie aurait des droits spéciaux en matière d'orientation à long terme de la société, la deuxième recevrait des droits préférentiels ou des majorations dans la rémunération du capital. Un

arbitrage automatique jouerait en cas de différend entre les deux catégories d'actionnaires.

Ce cadre nouveau n'aurait pas un caractère impératif. Notamment, il ne s'appliquerait pas, *a priori*, aux sociétés déjà existantes.

La commission a pris en considération la proposition de M. Armengaud.

**Jeu**di 2 février 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a, tout d'abord, entendu un exposé de son rapporteur général sur les données économiques et financières du problème algérien.

S'appuyant sur les travaux du Conseil Économique et des diverses commissions d'experts qui ont établi des rapports officiels sur le sujet, M. Marcel Pellenc s'est proposé de mettre ses collègues en présence de réalités exprimées par des chiffres.

Grande comme 35 départements français, mais riche comme 4, l'Algérie est un pays pauvre. Réserve faite d'une classe aisée dont l'effectif ne dépasse pas 15.000 personnes, la population française — soit 1.000.000 de personnes — ne jouit que d'un revenu moyen inférieur d'environ 20 % à celui des Français de la Métropole ; quant aux musulmans qui sont environ 8.000.000, sur ce nombre la masse rurale, qui dépasse 5.000.000, ne dispose que d'un revenu moyen de 20.000 francs par personne et par an.

Or, ce niveau de vie très bas risque de s'abaisser encore en raison d'une expansion démographique exceptionnelle qui est de 225.000 personnes par an : la moitié de la population à moins de 18 ans. En résumé, le pays apparaît surpeuplé par rapport à ses ressources et ce surpeuplement paraît devoir s'aggraver encore.

Les perspectives agricoles sont réduites : la superficie cultivable ne dépasse pas 10 % de la superficie totale ; « la terre est rare en Algérie » déclare le Conseil Économique et les possibilités pratiques d'irrigation ne dépassent guère quelques pour cent des surfaces actuellement exploitées.

Les ressources industrielles sont médiocres ; la zone de Colomb-Béchar sur laquelle de grands espoirs avaient été fondés, ne semble pas devoir fournir autre chose que le cadre d'une activité régionale.

En ce qui concerne le commerce extérieur les chiffres montrent

que les relations Métropole-Algérie relèvent pour les trois-quarts du domaine de la solidarité bien plus que de celui du commerce.

Il résulte du rapport de la commission Maspétiol, que pour élever au minimum admissible le niveau de vie de la masse algérienne, non pas avec pour objectif de lui faire atteindre celui de la Métropole, mais seulement avec le dessein d'éviter que l'écart, actuellement énorme, ne s'aggrave pas, la Métropole devrait dépenser annuellement des sommes de l'ordre de 400 milliards, à savoir : environ 200 milliards comme contribution au budget algérien (dépenses de fonctionnement et dépenses d'infrastructure publique) et environ autant pour les investissements privés.

Pour conclure, le rapporteur général a exprimé l'avis que, pour être complète, toute décision politique — quelle qu'elle soit — relative à l'Algérie devra être assortie d'une étude financière précise et du vote des crédits correspondants.

La commission a ensuite entendu un exposé détaillé de M. Boutemy, rapporteur spécial des crédits militaires sur les dépenses budgétaires 1955 et 1956. En particulier, les dépenses supplémentaires par rapport aux prévisions budgétaires dues aux mesures prises ou décidées en vue de faire face à la situation qui s'est développée en Afrique du Nord depuis le printemps 1955 seraient de l'ordre de 47 milliards pour l'exercice 1955 et d'une centaine de milliards pour 1956.

## INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 2 février 1956.** — *Présidence de M. Bonnefous, président.*

M. Waldeck L'Huillier a présenté son rapport sur la proposition de résolution (n° 69, session 1955-1956), de M. Naveau, tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret n° 55-687 du 21 mai 1955 relatif à la répartition des dépenses d'assistance.

Ses conclusions tendant à l'adoption de la proposition de résolution ont été adoptées à l'unanimité après un bref débat.

M. Deutschmann a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 181, session 1955-1956), de M. Méric, tendant à inviter le Gouvernement à surseoir, dans les communes de moins de 2.000 habitants, à l'application des dispositions de l'arrêté du

14 décembre 1954 fixant les conditions d'occupation, par des agents communaux et de certains établissements publics communaux, d'immeubles appartenant à ces collectivités ou détenus par elles.

M. André Cornu a été nommé rapporteur :

1° De la proposition de loi (n° 168, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre applicables à l'Algérie les dispositions de la loi n° 55-362 du 3 avril 1955 modifiant l'article premier de la loi n° 51-1372 du 1<sup>er</sup> décembre 1951 tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel ;

2° Du projet de loi (n° 209, session 1955-1956) étendant à l'Algérie les troisième et quatrième alinéas de l'article 593 du Code de procédure civile modifié et complété par la loi n° 54-1209 du 6 décembre 1954.

M. Waldeck L'Huillier a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 204, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier la loi n° 52-432 du 28 avril 1952 portant statut des agents communaux.

La commission a ensuite procédé à un échange de vues sur la situation en Algérie. Elle s'est entretenue avec M. Champeix, nouveau Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, chargé des affaires algériennes.

La commission a décidé d'entendre, aussi rapidement que possible, le général Catroux, Ministre résidant général en Algérie.

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Judi 2 février 1956.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, premier vice-président.* — Après s'être, tout d'abord, félicité de la nomination au poste de Secrétaire d'Etat aux Travaux publics, Transports et Tourisme, de M. A. Pinton, son ancien président, M. Jean Bertaud a fait un compte rendu détaillé du voyage effectué par une délégation de la commission à Rome, Athènes, Istanbul et Beyrouth, du 5 au 14 janvier 1956.

M. René Dubois, rapporteur spécial du budget de l'aviation civile, a indiqué les raisons de la primauté américaine sur le marché mondial du matériel aéronautique.

Après les interventions de MM. Paul Chevallier et Bouquerel, la commission a adopté les conclusions favorables du rapport de M. de Menditte sur la proposition de résolution de M. Pezet (n° 14, session de 1955-1956) relative au « télégramme de luxe ».

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 2 février 1956.** — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a poursuivi l'examen du rapport pour avis sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Elle a entendu, en premier lieu, M. Descours-Desacres, rapporteur du secteur du machinisme agricole, qui a examiné successivement les objectifs prévus par le deuxième plan et les réalisations jusqu'en 1955, la situation actuelle par grande branche (tracteurs et motoculteurs, moissonneuses-batteuses et ramasseuses-botteuses, machines classiques), les prix et les débouchés.

Le rapporteur a observé que la production de tracteurs et de motoculteurs avait augmenté de plus de 50 % entre 1954 et 1955 tandis que la production de machines agricoles proprement dites était inférieure aux prévisions du plan, 145.000 tonnes en 1955 en face d'une prévision de 186.500 tonnes.

Malgré le blocage des prix depuis 1952 et les demandes de révision des constructeurs, les prix français sont généralement trop élevés pour l'exportation, qui ne représente que 8 % de l'ensemble du chiffre d'affaires de l'industrie considérée. Sur le marché intérieur, la détaxation des carburants et la détaxe de 15 % des machines agricoles ont augmenté les débouchés.

Le rapporteur a conclu que le développement du machinisme agricole était, notamment, fonction des efforts effectués par les constructeurs pour être à l'avant-garde du progrès, de l'adaptation des crédits d'équipement, tant en ce qui concerne la durée des prêts que le taux d'intérêt, et de la vulgarisation des connaissances mécaniques nécessaires.

Après un échange de vues auquel ont participé, notamment, MM. Coudé du Foresto, Cornat, Pinchard et le président, la commission a adopté le rapport pour avis de M. Descours-Desaeres.

La commission a, ensuite, poursuivi l'examen du rapport de M. Coudé du Foresto sur le secteur de l'énergie, essentiellement le charbon, le pétrole et l'énergie nucléaire.

M. Coudé du Foresto a évoqué les perspectives d'avenir de la consommation d'énergie jusqu'en 1965 en fonction de l'hypothèse du doublement du revenu national en dix-huit ans et d'un accroissement de la production industrielle de 4,6 % par an.

Le rapporteur a indiqué comment il serait possible de satisfaire cette consommation croissante d'énergie en fonction de l'expansion économique. Il a indiqué que la production de charbon pourrait être accrue jusqu'à environ 65 millions de tonnes, que la part des produits pétroliers pourrait s'accroître considérablement et qu'il fallait poursuivre l'effort de développement de l'énergie nucléaire.

En conclusion, il a estimé qu'il était indispensable de développer toutes les formes d'énergie à notre disposition et que, par ailleurs, il ne fallait pas s'attendre à une baisse du prix de l'énergie dans les années à venir.

Une discussion s'est instaurée à laquelle ont participé, notamment, MM. Cornat, Piales, de Villoutreys, le président et le rapporteur.

La commission a ensuite adopté le rapport de M. Coudé du Foresto.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mercredi 1<sup>er</sup> février 1956.** — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La commission a tout d'abord nommé M. Méric rapporteur des propositions de résolution :

- a) (n° 211, session 1955-1956) de M. Bordeneuve, tendant à inviter le Gouvernement à organiser un régime rationnel et équitable de sécurité sociale, d'aide à la famille et à la vieillesse ;
- b) (n° 212, session 1955-1956) de M<sup>lle</sup> Rapuzzi, tendant à

inviter le Gouvernement à modifier le décret n° 55-568 du 20 mai 1955 en vue d'accorder aux titulaires de pensions ou de rentes de vieillesse de la sécurité sociale le bénéfice de la longue maladie.

M. Menu a présenté les conclusions de son rapport sur la proposition de loi (n° 11, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre obligatoire en premier ressort la compétence des conseils de prud'hommes pour connaître des différends intéressant les employés du commerce et de l'industrie. Le cas des gérants de magasins à succursales multiples ayant été soulevé, la commission, devant les difficultés résultant de la nécessité de coordonner les dispositions de l'article 80 du Livre IV du Code du travail, de l'article 634 du Code de commerce et de l'article 7 de la loi du 3 juillet 1944, a demandé à son rapporteur de préparer un nouveau texte qui sera examiné lors de la prochaine séance.

Sur le rapport de M<sup>me</sup> Devaud, la proposition de loi (n° 16, session 1955-1956), tendant à préciser les organisations habilitées à discuter les conventions collectives de travail, adoptée par l'Assemblée Nationale, l'a été également par la commission, mais avec une légère modification rédactionnelle.

Enfin, devant le désir exprimé par de nombreux commissaires de procéder à l'audition des Ministres du Travail et des Finances, l'examen du projet de loi (n° 146, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, instituant un Fonds national de vieillesse a été renvoyé à la prochaine réunion.